



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Laos

Question écrite n° 94643

Texte de la question

M. Patrick Beaudouin alerte Mme la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur le sort de deux Laotiens appartenant à l'ethnie hmong qui ont été condamnés, en 2003, à respectivement douze et quinze ans d'emprisonnement. Ils avaient été arrêtés en juin 2003, alors qu'ils accompagnaient deux journalistes européens qui réalisaient un reportage sur la situation des Hmongs qui vivent cachés dans la jungle laotienne pour échapper aux persécutions. Si les deux journalistes ont été rapidement libérés, les ressortissants laotiens demeurent emprisonnés depuis leur procès, qui ne semble pas avoir été équitable, et dont l'issue paraît avoir été motivée par des considérations politiques. Il lui demande, en conséquence, si la France envisage une intervention auprès des autorités laotiennes.

Texte de la réponse

La situation de M. Pa Fue Khang et de M. Thao Mua, laotiens d'ethnie hmong condamnés en juin 2003, après avoir accompagné M. Thierry Falise et M. Vincent Raynaud dans le cadre d'un reportage sur les Hmongs, est suivie avec la plus grande attention par la France. Les autorités laotiennes sont régulièrement interrogées sur ce sujet et le cas de ces deux prisonniers a été une nouvelle fois évoqué à la mi-février 2011, dans le cadre du dialogue entre l'Union européenne et le Laos sur les droits de l'Homme, auquel la France participe activement. La question d'une éventuelle libération anticipée de M. Pa Fue Khang et de M. Thao Mua, s'ils devaient bénéficier d'une remise de peine, a notamment été soulevée. En réponse, il a simplement été indiqué que ces deux personnes continuaient de purger leur peine. La France reste vigilante sur ce dossier. Elle poursuivra ses efforts en vue d'obtenir une libération anticipée de ces deux personnes.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Beaudouin](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94643

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13091

Réponse publiée le : 19 juillet 2011, page 7854